

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEES HISTORIQUES

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées historiques

4^{ème} édition La Rade Classique Samedi 3 mai 2025

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASAC Nice

Organise une montée historique de démonstration dénommée : 4^{ème} édition La Rade Classique

Sous le concours d'une Démonstration Historique.

Sous le patronage de l'Automobile Club de Nice et Côte d'Azur

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue PACA sous le numéro ...[numéro] en date du[date].... ..., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro[numéro].... en date dudate]....

Organisateur technique

Nom : Automobile Club de Nice et Côte d'Azur Président : OZON Frédéric

Adresse : 9 rue Massenet 06000 Nice

Contacts : president@automobileclubdenice.com – event@automobileclubdenice.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Organisateur administratif

Nom : ASAC Nice

Président : MARTINI Éric

Adresse : 9 rue Massenet 06000 Nice

Contacts : asacnice@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

- Directeur de Course au départ de la montée : **NAS DE TOURRIS Emmanuelle** Licence N°18620
- Commissaire technique : **ASSO Pierre** Licence N°46813
- Médecin : **Docteur BODINO Gilbert** RPPS 10003292553

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le 1^{er} janvier 2025 à 10 heures

Clôture des engagements le 18 avril 2025 à 16 heures.

Publication de la liste des engagés le 30 avril 2025 à 16 heures.
Accueil des participants le 3 mai 2025 de 8 heures à 10 heures
Vérifications administratives le 3 mai 2025 à 8 heures
Vérifications techniques le 3 mai 2025 à 8 heures
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 3 mai 2025 à 12 heures à Villefranche- sur-Mer
Briefing des concurrents le 03/05/2025 à 11H30 heures à La Citadelle de Villefranche- sur-Mer
Démonstration le 03/05/2025 à partir de 13 heures 30

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives

Le 02/05/2025 de 10h00 à 17h00 à l'Automobile Club de Nice
et

Le 03/05/2025 de 8h00 à 10h30 à Villefranche- sur-Mer

Les participants devront présenter :

- Licence ou titre de participation (TPE), et permis de conduire pour le **conducteur**.
- carte grise ou titre de circulation ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).

Vérifications techniques le 03/05/2025 de 8h00 à 10h30 à la Citadelle de Villefranche- sur-Mer.

Elles portent sur la vérification de la marque, du modèle et du millésime de la voiture, ainsi que sur le bon état des pneumatiques, sur la vérification du niveau de liquide de frein et sur la fixation de la batterie.

Un extincteur (capacité de 1 kg minimum) en cours de validité est obligatoire, tout comme la présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipés d'origine (postérieur au 01/09/1967), d'un gilet fluorescent ainsi que d'un triangle de pré-signalisation.

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Automobile Club de Nice - 9 rue Massenet 06000 Nice

Mail : event@automobileclubdenice.com - +33 (0)4 93 87 18 17

Du 1^{er} Janvier 2025 jusqu'au 18 Avril 2025 à 16 heures.

Droits d'engagement :

Membres de l'Automobile Club de Nice et Anciens participants :

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 Janvier 2025, les droits d'engagement sont fixés à 140.00€ pour la démonstration. Ce prix comprend 1 TPE FFSA pilote.

Du 1^{er} février 2025 au 24 Avril 2025, les droits d'engagement sont fixés à 140.00€ pour la démonstration. Ce prix ne comprend **pas** de TPE FFSA pilote.

Les droits d'engagement ne comprennent pas la licence FFSA concurrent (pour le copilote), les participants doivent déclarer leur copilote et ajouter l'option Licence co-pilote à leur bulletin d'engagement au tarif de 21.00€ unitaire.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **120**.

- Tous véhicules de plus de 25 ans régulièrement immatriculés et conformes à la législation routière française (entre 1919 et 25 ans au 31 décembre de l'année en cours)
- Aux Véhicules de compétition de plus de 25 ans, non immatriculés, en doublure de la Montée Historique. Les véhicules devront être conforme en tout point avec les RTS.
- À titre exceptionnel, l'organisation se réserve le droit d'accepter des véhicules d'exception ou de prestige, dans la limite de 10 % du total des participants.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

4.2. EQUIPEMENT DES PILOTES

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Le dispositif de sécurité sur le parcours de la montée sera en tous points conformes aux RTS «Montées Historiques et Démonstrations ».

Une ambulance, un médecin, une dépanneuse, au départ de la montée et des postes de commissaires, doivent être prévus.

ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

7.1. PHASE DE DEMONSTRATION

La montée historique de **La Rade Classique** se situe sur la M2564, entre la commune de Villefranche-sur-Mer et Eze.

Elle se déroulera en 4 phases de démonstration.

Départ 1120 Avenue de la Condamine sur M2564.

Arrivée L'Hermitage Eze 1886 Avenue des Diables bleus sur M2564.

Pente moyenne 3,74%

Longueur du parcours 2,7 Km

ARTICLE 8. ASSURANCE

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) – Ronds de portières numérotés, couvre plaque et stickers siglés La Rade Classique – Automobile Club de Nice et Côte d'Azur.

Un plan détaillé sur l'identification et la publicité sera remis lors de vérifications.

ARTICLE 10. PRIX

Aucune remise des prix n'est organisée.

ARTICLE 11. ANNULATION REMBOURSEMENT

Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

- 10 jours avant (23 avril 2025) - 50 % de retenue sur les frais d'inscriptions
- 5 jours avant (28 avril 2025) 100 % de retenue sur les frais d'inscriptions
- La Veille et Le jour J (vendredi - samedi) - 100 % de retenue sur les frais d'inscriptions